

Article 43 du Règlement

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES POSTES

LES COMMANDES NON REMPLIES DE MONNAIE OLYMPIQUE—
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que des commandes de monnaie olympique passées en 1976 et payées d'avance sont encore en plan et que les acheteurs sont incapables d'en prendre livraison ou d'obtenir des remboursements des vendeurs de monnaie olympique en vertu du programme fédéral pour lequel le gouvernement est comptable envers la population, et comme le ministère des Postes n'accepte apparemment pas cette responsabilité, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que le ministre des Postes fasse rapport à la Chambre des communes avant le congé de Pâques sur cette importante question.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE DISCOURS DU MINISTRE NE DEVANT PAS TENIR LIEU DE
BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer avec l'appui du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

● (1412)

Que la Chambre signifie au ministre des Finances que le discours qu'il prononcera ce soir, à 8 heures, au cours du débat sur le bill C-31 ne doit pas être considéré comme tenant lieu de budget et qu'elle demande au premier ministre de déclarer qu'un budget sera présenté avant que les Chambres soient dissoutes pour la tenue d'élections générales.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion pareille ne peut être débattue sans le

[M. Beaudoin.]

consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR RÉTABLIR LA PAIX
AU MOYEN-ORIENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Il s'agit de la terrible crise qui sévit au Moyen-Orient.

Les Canadiens peuvent comprendre les sentiments de frustration qui ont conduit des gens à recourir à la violence et au terrorisme, mais ils ne sauraient admettre les actes de terrorisme ou l'agression ouverte. Pareilles activités sont inacceptables d'où qu'elles viennent. Je propose donc:

Que le gouvernement profite de la première occasion pour proposer des solutions au Conseil de sécurité et aux Nations Unies de concert avec les parties belligérantes qui permettraient de normaliser la situation au Moyen-Orient et de reprendre effectivement les pourparlers de paix le plus tôt possible.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'ASSISTANCE EN FAVEUR DE CASTLEGAR (C.-B.)—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'on a découvert du radon dans les réserves souterraines d'eau potable de la ville de Castlegar, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social doit procéder à une enquête dans les caves des résidences de cette ville pour découvrir la présence de ce gaz rare, et que le gouvernement a refusé la demande d'aide financière que cette ville lui a adressée dans le cadre du programme du MEER, je propose, avec l'appui du député de Surrey White Rock (M. Friesen):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale reconsidère la décision qu'il a rendue relativement à la demande d'aide financière que cette localité lui a adressée dans le cadre du MEER.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.